

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2015

Le JEUDI 9 AVRIL 2015 à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la Présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 20 Mars 2015 dont un exemplaire a été affiché à la Mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, M. BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle, M. COCQUEREL David, M. DANIEL Jean Marc, M. GORET Christophe, M. LEFEBVRE Claude, M. LEFEBVRE Stéphane, M. LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, M. POURCHEL Laurent, M. VASSEUR Pascal.

Absent(s) excusé(s): Monsieur PHILIPPE LAMARRE

Secrétaire de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe - Madame RUFFIN Valérie, secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2015

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2015.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

1) **Approbation du compte de gestion 2014 et affectation des résultats** :

Mr le Maire présente au conseil Municipal les données du compte de gestion 2014. Le résultat de clôture présente un excédent de 70447.20 euros en fonctionnement ; la section d'investissement présente un déficit de 55387.17 euro. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Aucune observation n'est formulée, le compte de gestion est accepté à l'unanimité.

Il est décidé d'affecter comme suit les résultats 2014 : la somme de 55387.18 euros est portée au compte 001 en déficit d'investissement au compte 1068, et la somme de 15060.02 euros est reportée au compte 002 en recettes de fonctionnement.

2) **Compte administratif 2014** :

Mr le Maire présente au conseil les dépenses et recettes réalisées en 2014

En section de fonctionnement le total des dépenses est de 327643.86 euros,

le total des recettes est de 398091.06 euros

En section d'investissement le total des dépenses est de 85132.03 euros, le total des recettes est de 29744.85 euros

Le résultat de clôture de l'ensemble est de 15060.02 euros (excédent de clôture reporté sur 2015).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce compte administratif 2014.

3) Budget communal 2015 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour 2015, le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 302864.20 euros en investissement et 360447.02 euros en fonctionnement.

Les principaux investissements prévus sont :

- l'assainissement pour la Mairie, la salle Municipale et de l'école d'un montant de 42000 euros
- la citerne incendie rue des bullescamps d'un montant de 81600 euros
- travaux pour la cantine, achat de matériel et mobilier pour la salle municipale et cantine d'un montant de 25000 euros (remise à la norme sanitaire.)

En recettes d'investissements il est prévu des subventions (DETR, conseil général, ..), une récupération de TVA sur 2013 (fctva) et un prêt d'un montant de 90 000 euros sur 10 ans (caisse d'épargne).

En dépenses de fonctionnement il est prévu les charges à caractère général (charges de personnel, charges de gestion courante, les intérêts d'emprunt,)

En recettes de fonctionnements l'excédent est de 15060.02 euros, les impôts et taxes, les dotations et participations, les atténuations de charges, les loyers des locations (commerce et presbytère).

Concernant les subventions pour 2015 : celle du CCAS est de 6000 euros, toutes les autres sont maintenues à leur montant 2014 (Association les 3 colombes : 1200 euros ; Asso club l'entente et de l'amitié de Coulomby : 500 euros, Coopérative scolaire du RPI : 1200 euros ; Foyer rural de Coulomby : 1200 euros ; Fondation du patrimoine : 50 euros ; Club de foot union sportive : 1200 euros)

Après délibération, le budget 2015 est accepté à l'unanimité des membres présents.

4) Vote des taux d'imposition :

Après délibération le Conseil municipal décide de modifier les taux pour l'année 2015 à savoir le taux de taxe d'habitation 11.5 % ; le taux sur le foncier bâti 15.5% ; le taux sur le foncier non bâti 38.5%. Soit une augmentation de 0.5 % .

5) Indemnité du régisseur :

Monsieur le Maire explique que Madame Théry doit prendre une assurance personnelle pour transporter les fonds pour la cantine et qu'elle est responsable financièrement en cas de sinistre.

Le conseil décide de lui verser une indemnité de 110 euros à l'année.

6) Participation aux frais de scolarités pour les enfants allant à l'école à l'extérieur du RPI :

Le conseil municipal souhaite qu'aucune participation ne soit versée aux enfants ne fréquentant pas le RPI SENINGHEM COULOMBY BAYENGHEM : la commune disposant de structures d'accueil pour les enfants.

7) Contrat en Cui de Madame Ducloy Corinne :

Madame Ducloy Corinne est embauchée en CUI depuis le 1er avril 2015 en remplacement du congé de maternité de Madame Théry Magalie pour une durée d'un an

8) Participation aux charges scolaires du RPI :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le calcul effectué en accord avec SENINGHEM ET BAYENGHEM qui détermine la prise en charge de rémunération de Mme Laloy pour la surveillance dans le bus, la garderie, ainsi que les charges scolaires par élève dans chacune des trois communes et le transport pour la piscine.

9) Extension de réseau :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée qu'une extension de réseau ERDF en domaine public est nécessaire rue de la chapelle à Harlettes et que les travaux s'élèvent à 7350 euros ttc.
Le Conseil municipal accepte les travaux d'extension à l'unanimité.

10) Demande de subventions diverses de la part d'associations :

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions diverses des organismes suivants : (chambre de métiers et de l'artisanat, les carabiniers niellois, l'association des accidents de la vie, gym club d'Audrethem, les médaillés du travail de Lumbres, L' AFM téléthon, le GDON du pays LUMBROIS). Le conseil vote à 13 voix contre et une voix pour.

ARBLAY ANNIE

BRUGGEMAN MARC

CARON ISABELLE

COCQUEREL DAVID

CODRON THIERRY

DANIEL JEAN-MARC

GORET CHRISTOPHE

LEFEBVRE CLAUDE

LEFEBVRE STEPHANE

LEMAIRE JEAN- FRANCOIS

PIRET RAYMONDE

POURCHEL LAURENT

VASSEUR PASCAL

